



**AVIS DE PUBLICITE**  
**MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE**  
**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
**DE L'AEROPORT AVIGNON PROVENCE**

**Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :**

Société Aéroport Avignon-Provence (SAAP), concessionnaire de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur – située au 335 Avenue Clément Ader – 84140 Avignon Montfavet

**Objet de l'avis :**

La SAS Birds, dont le siège social est situé – 170 Impasse Roland Garros – 84140 Avignon-Montfavet, a fait part de son intention d'occuper les surfaces décrites ci-dessous.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Société Aéroport Avignon Provence prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée et s'assure par la présente publicité, et avant la signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de 15 jours suivant la présente publication soit jusqu'au 18 juillet 2025.

Nature du contrat : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, accordée pour une durée de 12 mois. La date d'entrée se fera au plus tard au 1<sup>er</sup> août 2025.

Surfaces : Environ 100 m<sup>2</sup> pour la mise en place d'un foodtruck/conteneur en zone Nord situé à l'intersection du Chemin des Férons et de la Route de l'Aérodrome 84140 Avignon-Montfavet.

Le détail des surfaces concernées figure au plan annexé.

Conditions financières : l'autorisation est consentie moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance domaniale annuelle fixe au tarif en vigueur. Pour l'année 2025, les tarifs applicables de l'aéroport d'Avignon-Provence sont les suivants :

- Zone Nord – Terrain viabilisé sans accès piste : La redevance domaniale s'établit au tarif de 10,10€ HT/m<sup>2</sup>/an + 2,08€ HT/m<sup>2</sup>/an de charges communes.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier (Kbis, description du projet, l'activité réalisée, éventuel investissement...) de demande d'autorisation d'occupation temporaire avant le 18 juillet 2025 à 12H par voie électronique à l'adresse suivante : [aerofoncier@avignon.aéroport.fr](mailto:aerofoncier@avignon.aéroport.fr)

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pourra être attribuée au demandeur ayant manifesté son intérêt.

Date de publication du présent Avis : 2 juillet 2025.

## ANNEXE – PLAN DES SURFACES



- Emplacement prévu -surface d'environ 100 m<sup>2</sup>.  
Les délimitations précises de la zone seront définies ultérieurement.